

Délibération n° 2018-10

**Point de l'ordre du jour :** IV

**Objet :** Schéma directeur du handicap.

**Vu** l'article L712-3 du code de l'éducation ;

**Vu** la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

**Vu** le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure de Cachan ;

**Vu** l'avis du Comité technique du 18 juin 2018.

**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur du handicap tel que présenté au document annexé à la présente délibération.

**Nombres de votants :** 28

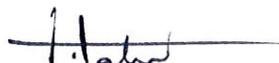
Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 2 juillet 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Pierre-Paul ZALIO

*Pièces jointes : Schéma directeur du handicap*

**Classée au registre des délibérations sous la référence :**

CA – 02.07.2018 - D.2018-10

**Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :**  
3 juillet 2018

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.



**SCHÉMA DIRECTEUR PLURIANNUEL DU HANDICAP**  
**ENS Paris-Saclay**  
**2018-2023**

## Schéma directeur pluriannuel du handicap ENS Paris-Saclay 2018-2023

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
LA CELLULE HANDICAP A L'ENS PARIS-SACLAY .....	3
<i>Composition du Relais Handicap et interlocuteurs internes à l'École</i> .....	3
<i>Partenaires extérieurs / associatifs et groupes de travail</i> .....	4
<i>Budget</i> .....	4
LE CADRE LEGAL AUTOUR DU HANDICAP ET SON INCIDENCE POUR LES EPSCP .....	5
<i>La loi de 2005 et ses implications pour les ESR</i> .....	5
<i>Répondre aux exigences de la loi de 2005 : la loi du 22 juillet 2013 et l'établissement du schéma directeur</i> .....	7
DEMARCHE ET ORIENTATIONS CHOISIES POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR	
HANDICAP DE L'ENS PARIS-SACLAY .....	7
<i>Axes spécifiques à l'ENS Paris-Saclay</i> .....	8
<i>Thématiques et axes de travail retenus</i> .....	9
<b>I. ADMISSION, ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS ET ELEVES ....</b>	<b>10</b>
ACTIONS DEJA MISES EN PLACE .....	11
ACTIONS A RENFORCER OU A METTRE EN PLACE .....	12
<b>II. RECRUTEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP .....</b>	<b>15</b>
ACTIONS DEJA MISES EN PLACE .....	16
ACTIONS A RENFORCER OU A METTRE EN PLACE .....	17
<b>III. ACCESSIBILITE .....</b>	<b>18</b>
L'ACCESSIBILITE DU BATI.....	18
<i>Actions à renforcer ou à mettre en place</i> .....	19
ACCESSIBILITE DES FORMATIONS.....	19
<i>Actions à renforcer ou à mettre en place</i> .....	20
ACCESSIBILITE DE L'INFORMATION .....	20
<i>Actions mises en place</i> .....	21
<i>Actions à renforcer ou à mettre en place</i> .....	21
<b>IV. (IN)FORMER, SENSIBILISER, COMMUNIQUER .....</b>	<b>22</b>
ACTIONS A RENFORCER OU A METTRE EN PLACE .....	23
<b>V. LE DEMENAGEMENT SUR LE PLATEAU DE SACLAY ET L'INTEGRATION DANS L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY .....</b>	<b>25</b>
DIMENSION LOGISTIQUE ET IMMOBILIERE DU DEMENAGEMENT .....	25
L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY : L'ACCESSIBILITE PEDAGOGIQUE DES FORMATIONS MUTUALISEES .....	26
LE GROUPE DE TRAVAIL HANDICAP PARIS-SACLAY .....	26
<b>VI. CONTRIBUTEURS.....</b>	<b>28</b>
<b>VII. SIGLES .....</b>	<b>28</b>

## Introduction

Depuis 2012 et la création de la mission handicap au sein de l'établissement, l'École Normale Supérieure Paris-Saclay s'est engagée à développer une politique forte en matière d'accueil et d'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap.

Ce document réaffirme et prolonge cet engagement. Il répond à la fois aux exigences de la loi de février 2005 dite loi « handicap », et la loi du 22 juillet 2013 (loi ESR), qui prévoit que chaque établissement d'enseignement supérieur établisse un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap.

Au-delà du cadre strictement légal, le schéma directeur du handicap se veut un outil permettant de :

- **Formaliser et structurer** l'engagement de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay en matière de handicap,
- **Lister, évaluer et faire un bilan** des actions déjà mises en place depuis 2012,
- **Proposer des actions détaillées et concrètes** pour avancer et améliorer l'accueil des étudiants et personnels en situation de handicap,
- **Impliquer et engager** les divers services et composantes de l'établissement autour du handicap, au-delà de la stricte mission handicap.

Cette introduction rappellera brièvement :

- L'organisation de la Mission Handicap de l'ENS Paris-Saclay et son rôle,
- Le cadre légal dans lequel s'inscrit la démarche du schéma directeur pluriannuel du handicap, et ce que ce cadre légal signifie pour les établissements d'enseignement supérieur,
- Les orientations retenues lors de l'élaboration de ce schéma directeur.

### La cellule handicap à l'ENS Paris-Saclay

#### *Composition du Relais Handicap et interlocuteurs internes à l'École*

La cellule handicap, aussi appelée Relais Handicap, existe à l'ENS Paris-Saclay depuis 2012. Elle intervient **à la fois pour les personnels et les étudiants ou élèves**, et regroupe :

- **Une chargée de mission**, jusqu'ici enseignante ou enseignante-chercheuse avec une décharge de service de 20h annuelles (R. Méallet entre 2012 et 2014, C. Colin à partir d'octobre 2014), dont le champ d'action concerne le développement et la mise en place d'une politique handicap dans l'établissement,
- **Une correspondante** handicap, également conseillère en économie sociale et familiale (50% handicap / 50% action sociale), qui assure les entretiens avec les agents ou étudiants concernés et se charge de la mise en place des aménagements nécessaires (Caroline Lacharnay depuis novembre 2012).

Une adresse mail générique existe pour contacter à la fois le ou la chargé.e de mission et le ou la correspondant.e handicap : [cellule.handicap@ens-paris-saclay.fr](mailto:cellule.handicap@ens-paris-saclay.fr).

Depuis 2015, une personne dédiée aux Ressources Humaines a également pour mission, entre autres attributions, d'être **réfèrent RH** sur les questions liées au recrutement et à l'accueil des personnels en situation de handicap (Stéphane Davenet de 2015 à juillet 2017, Marianne Poenot entre juillet et décembre 2017). Une référente handicap a également été désignée au service de la **Formation Continue** (Alexandra Clou entre 2016 et fin 2017). Malgré les départs des personnes concernées, le relais handicap souhaite que ces missions soient réattribuées et poursuivies, car garantes d'une meilleure prise en charge et une meilleure connaissance du handicap au sein de l'établissement.

Le travail de la cellule handicap repose avant tout sur une bonne coordination entre les différents services et interlocuteurs de l'École. Elle interagit donc principalement avec :

- La Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante, les départements d'enseignement / équipes pédagogiques et la Vice-Présidence Formation pour les étudiants,
- La Direction des Ressources Humaines,
- La Direction Générale des Services,
- La Direction des Affaires Immobilières et le Service Technique et Logistique,
- Le service Communication.

Elle se réunit régulièrement avec le **pôle médico-social** (médecin de prévention, psychologue, infirmière, conseillère en économie sociale et familiale), au minimum tous les deux mois afin de faire le point sur certaines situations d'étudiants ou de personnels, et ainsi mieux coordonner les actions proposées.

La cellule handicap peut également être sollicitée dans le cadre du **réseau de prévention des risques psychosociaux étudiants**, mis en place depuis 2015 et regroupant des référents pour chaque département d'enseignement.

### *Partenaires extérieurs / associatifs et groupes de travail*

Des partenaires extérieurs peuvent être consultés : **MDPH** (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), médecine préventive et conseillers sociaux du **CNRS** (certains personnels travaillant à l'ENS étant rattachés au CNRS), **CROUS** pour les questions relatives à l'accès au RU et aux chambres adaptées, **Relais Handicap des autres universités** pour les étudiants inscrits à des formations se déroulant sur plusieurs sites.

Enfin, la cellule handicap de l'ENS Paris-Saclay s'implique également dans plusieurs groupes de travail à l'extérieur de l'ENS, afin de mettre en commun et d'enrichir les pratiques existantes :

- **Groupe de Travail Handicap de l'Université Paris-Saclay** (chargée de mission membre du bureau depuis mai 2017), qui met en place diverses actions avec les acteurs du plateau de Saclay autour du handicap (cf. dernière section du schéma directeur, "Le déménagement sur le plateau de Saclay et l'intégration dans l'Université Paris-Saclay"),
- **Groupe de Travail Handicap de la Conférence des Grandes Écoles**,
- **Convention « Atouts pour tous » Ile de France**, et notamment le groupe de travail « Tutorat ».

**Le Relais Handicap est également régulièrement en contact avec les associations suivantes :**

- **Hanploi & School** (formations et actions de sensibilisation au handicap dans les grandes écoles et universités),
- **Cap Emploi** (mise en relation des annonces d'emploi publiées par l'ENS avec des demandeurs d'emploi en situation de handicap),
- **La Fédéeh** (programmes de tutorat PHARES et PHRATRIES)
- **Starting Block** (organisation des journées de sensibilisation Handivalides)

### *Budget*

La cellule handicap dispose en 2017 d'un budget d'un total de 11 700€ prélevés sur le budget de l'établissement, répartis comme suit :

Aides aux élèves/étudiants	Cartes photocopies	100€
	Tutorat/vacation	200€
	Matériel	200€
Aménagement poste des agents		4000€
Journée sensibilisation Handivalides		3000€
Plaquettes « accueil des élèves/étudiant(e)s en situation de handicap »		350€
Plaquettes « information handicap agents »		350€
Missions/formations		500€
Programme PHARES		3000€
<b>Sous total « handicap »</b>		<b>11 700€</b>

Tableau 1 Budget 2017 Relais Handicap

Dans le cas où les étudiants auraient besoin d'aménagements en-dehors des aides listées ci-dessus, les départements d'enseignement sont sollicités pour les financer.

On peut noter que la contribution au programme PHARES (tutorat à destination d'élèves en situation de handicap, en partenariat avec la Fédéeh) ne sera plus d'actualité pour 2018, la décision ayant été prise de basculer sur le programme PHRATRIES, autre programme de tutorat proposé par la Fédéeh, pour lequel aucune contribution n'est demandée.

### Le cadre légal autour du handicap et son incidence pour les EPSCP

Le schéma directeur pluriannuel du handicap permet de fournir une réponse structurée aux obligations énoncées par les lois relatives au handicap, que nous détaillerons ci-dessous.

Trois textes principaux régissent les obligations des ESR en matière de handicap :

<b>Loi du 11 février 2005<sup>1</sup></b>	Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
<b>Loi 2013-660 du 22 juillet 2013<sup>2</sup></b>	Loi ESR imposant l'élaboration du schéma directeur du handicap
<b>Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011<sup>3</sup></b>	Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et supérieur pour les candidats en situation de handicap

Ces textes peuvent être complétés par la **charte Université Handicap<sup>4</sup>** (septembre 2007 puis mai 2012) et la **charte Grandes Écoles Handicap<sup>5</sup>** (mai 2008), signées toutes deux par l'ENS Paris-Saclay.

Il conviendra ici de s'attarder sur la loi de 2005 et la loi de 2013, desquelles découlent les orientations et la démarche même de ce schéma directeur pluriannuel du handicap.

### La loi de 2005 et ses implications pour les ESR

**La loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « loi handicap » est une loi majeure pour les droits des personnes handicapées. Elle vient modifier le code de l'éducation, du travail, de l'urbanisme, de l'action sociale et des familles... et vise ainsi à ce que le handicap soit pris

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647>

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009>

<sup>3</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=58803](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58803)

<sup>4</sup> [http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2012/04/Charte\\_Universite-Handicap\\_4\\_mai\\_2012.pdf](http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2012/04/Charte_Universite-Handicap_4_mai_2012.pdf)

<sup>5</sup> <http://www.arpejeh.com/site/medias/ckfinder/userfiles/files/Charte-CGE-Handicap.pdf>

en compte dans tous les domaines de la vie courante (scolarisation, emploi, accessibilité des bâtiments, etc).

Plusieurs principes fondamentaux sont à retenir de cette loi :

- **La définition du handicap :**

*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société **subie dans son environnement** par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. (Loi 2005-102 du 11 février 2005, Titre 1<sup>er</sup>, Article 2)*

L'une des avancées contenues dans cette définition est que le handicap est ici perçu en y incluant l'environnement : le handicap résulte certes d'une altération de certaines fonctions, mais aussi de l'inadaptation de l'environnement, de sorte que la personne en situation de handicap ne peut pas toujours être autonome sans adaptation de celui-ci.

De cette définition découle le droit à la compensation et autres principes fondamentaux :

- Le principe fondamental de **compensation** : la personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap, ce qui permet de couvrir les besoins en aides humaines, techniques ou animalières,
- Le principe fondamental d'**accessibilité généralisée** : non seulement le bâti doit être accessible, mais plus généralement toute la société doit être accessible – accessibilité de l'information (par exemple avec le sous-titrage à la télévision), des loisirs, des formations, du travail, des transports...
- Le principe fondamental de **non-discrimination** : aucun candidat handicapé, ayant fait l'objet d'une orientation en milieu ordinaire de travail, ne peut être écarté, en raison de son handicap, d'un concours ou d'un emploi sauf si son handicap a été déclaré médicalement incompatible avec la fonction à laquelle il ou elle postule,
- La création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées<sup>6</sup> dans chaque département (**MDPH**),
- La création du **FIPHFP** pour le secteur public (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, cf. ci-dessous).

Plus spécifiquement pour les ESR, la loi impose :

- **L'obligation d'employer 6% de travailleurs handicapés** (réaffirmation de la loi du 10 juillet 1987). La nouveauté induite par la loi de 2005 pour le secteur public est que si cette obligation n'est pas remplie, une **contribution** doit désormais être payée au FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).
- L'obligation de proposer des **aménagements** pour compenser le handicap des **personnels** reconnus en situation de handicap, qui peuvent être financés par le FIPHFP,
- Pour les **étudiants** en situation de handicap, obligation de proposer des **aménagements** (aides techniques, organisationnelles et humaines) pour le suivi des études et le passage des examens afin de garantir l'égalité des chances,
- **L'accessibilité des locaux** sous 10 ans,

---

<sup>6</sup> Les MDPH exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches. Ce sont également les MDPH qui prennent les décisions concernant les aides et les prestations attribuables à la personne reconnue handicapée ([www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr))

- **L'accessibilité numérique** : les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées (mise en conformité sous 3 ans)
- La **formation au handicap**, initiale ou continue, des personnels concernés par chaque aspect : enseignants et personnels d'encadrement, personnels techniques, professionnels du cadre bâti.

### Répondre aux exigences de la loi de 2005 : la loi du 22 juillet 2013 et l'établissement du schéma directeur

Afin de répondre à ces exigences au niveau des ESR, la **charte Université/Handicap de mai 2012**, dont l'ENS Paris-Saclay est signataire, et la loi Enseignement supérieur et recherche n°2013-660 du 22 juillet 2013 prévoient que chaque établissement d'enseignement supérieur se dote **d'un schéma directeur pluriannuel du handicap** :

*Il [le CA] adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi. (Article L712-3 du Code de l'éducation)*

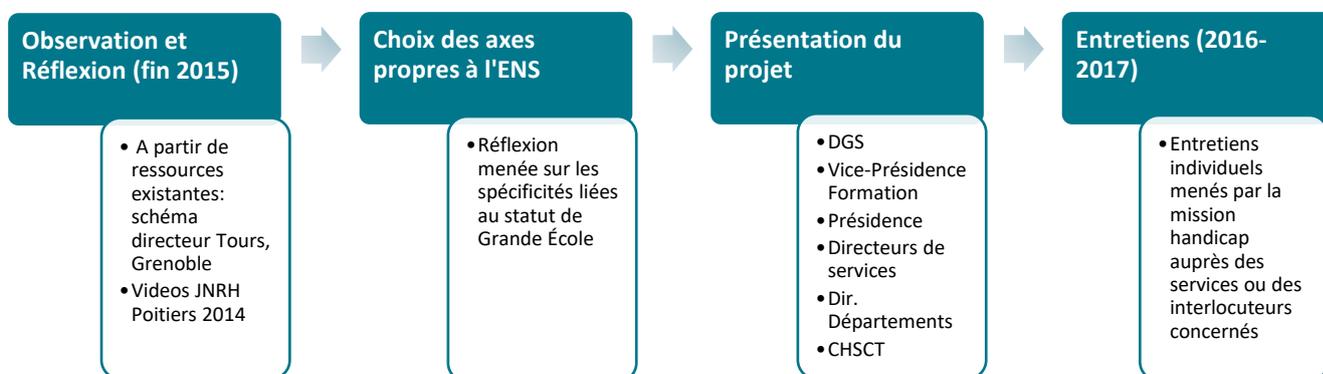
La charte Université/Handicap de mai 2012 précisait par ailleurs que la politique de chaque établissement, déclinée sous la forme du schéma directeur, articulait quatre axes :

- Consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle ;
- Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- Développer l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Ces axes ont servi pour élaborer une trame de base, modifiée par la suite pour prendre en compte les spécificités de notre établissement.

### Démarche et orientations choisies pour l'élaboration du schéma directeur handicap de l'ENS Paris-Saclay

Le schéma directeur de l'ENS Paris-Saclay a été élaboré par la mission handicap selon les étapes suivantes :



Les **entretiens individuels** ont été menés par la mission handicap entre fin 2016 et juillet 2017, auprès des services ou interlocuteurs suivants :

*Dir. des Affaires Immobilières (DAI)*  
*Relations Internationales*  
*Dir. des Affaires juridiques, institutionnelles*  
*et Marchés publics (DAJIM)*  
*Dir. des Systèmes d'Information (DSI)*  
*Communication*  
*Dir. des Ressources Humaines*

*Formation Continue*  
*Concours*  
*VP adjointe déléguée aux Études et à la*  
*Vie Étudiante*  
*VP Recherche*  
*Dir. de la Scolarité et de la Vie Étudiante*  
*Projet ENS-Paris Saclay*

Contrairement à d'autres établissements, nous avons volontairement préféré les entretiens individuels aux groupes de travail, cette démarche étant rendue possible par la taille raisonnable de l'École (environ 1600 élèves et étudiants, 450 enseignants ou enseignants-chercheurs, 240 personnels). Cette démarche a eu l'avantage d'aborder en profondeur les spécificités de chaque service et de sensibiliser chaque directeur ou directrice de service aux problématiques du handicap.

Notons que le pôle médico-social, incluant la médecine préventive, a été depuis le début associé à la démarche et tenu régulièrement au courant des avancées du travail d'élaboration du schéma directeur.

### **Axes spécifiques à l'ENS Paris-Saclay**

La plupart des universités ont retenu les axes suivants pour leurs schémas directeurs :

- Accueil et accompagnement des étudiants
- Insertion professionnelle des étudiants
- Accessibilité
- Sensibilisation / information
- Politique RH

Ces axes sont tous applicables à l'ENS Paris-Saclay. Cependant, dans la mesure où les stages sont en général gérés en interne au sein des départements d'enseignement avec l'aide des équipes pédagogiques (que les élèves soient en situation de handicap ou non), le volet « insertion professionnelle » ne fera pas l'objet d'un axe dédié dans ce schéma directeur.

Ces axes doivent également être modulés en fonction des spécificités de l'établissement, en partie liées à son statut de Grande École. Le schéma directeur de l'établissement doit en effet pouvoir prendre en compte :

- La gestion du handicap pour les concours d'entrée,
- La vie de campus (vie associative),
- Le déménagement de l'École sur le plateau de Saclay, prévu pour 2019.

Certains axes ont donc été reformulés pour faire apparaître par exemple la notion « d'admission » en plus de l'accueil et de l'accompagnement des élèves et étudiants, pour y inclure la dimension des concours d'entrée. Le déménagement de l'École sur le plateau de Saclay, quant à lui, figurera comme un axe à part entière.

À la suite de cette réflexion, le plan retenu, incluant les sous-thématiques à aborder, est présenté ci-dessous.

### Thématiques et axes de travail retenus

<b>Admission, accueil et accompagnement des étudiants et élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Concours d'entrée</li><li>•Aménagement et suivi des études</li><li>•Mobilité internationale</li><li>•Vie sur le campus</li></ul>
<b>Recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Recrutement</li><li>•Accueil</li><li>•Maintien dans l'emploi</li><li>•Consolidation d'une politique de ressources humaines autour du handicap</li></ul>
<b>Accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Locaux / immobilier</li><li>•Enseignements &amp; formations</li><li>•Communication (supports, site web)</li></ul>
<b>Informier, sensibiliser, communiquer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Sensibilisation et formation (étudiants, enseignants, personnels)</li><li>•Visibilité des projets et recherches menés dans l'École autour du handicap</li></ul>
<b>L'intégration dans l'Université Paris-Saclay</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>•Dimension logistique et immobilière du déménagement</li><li>•L'Université Paris-Saclay : accessibilité pédagogique des formations mutualisées</li><li>•Le groupe de travail handicap Paris-Saclay</li></ul>

## I. Admission, accueil et accompagnement des étudiants et élèves

Plusieurs voies sont possibles pour étudier à L'ENS Paris-Saclay : les étudiants peuvent intégrer l'École soit en première année (équivalent de la L3) ou en deuxième année (équivalent du M1), soit par admission aux concours d'entrée (1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> concours - auquel cas il s'agit de "normaliens élèves", fonctionnaires-stagiaires), soit sur dossier (auquel cas ils sont "normaliens étudiants"). La procédure dite de "second concours" permet également de devenir normalien élève en troisième année (équivalent du M2). D'autres élèves s'inscrivent également aux formations de l'École, notamment au niveau M1 et M2, selon les filières.

L'ENS comporte 12 départements d'enseignement et couvre un spectre interdisciplinaire qui marque sa singularité dans le paysage des Grandes Écoles, à la fois en sciences humaines (Anglais, Économie et Gestion, Sciences Sociales, Design) et en sciences (Biologie, Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Génie Mécanique, Civil et Électrique).

Sur l'ensemble de l'École, on recense environ 1000 normaliens élèves et de 550 à 600 normaliens étudiants par an, répartis dans 12 départements d'enseignement différents.

Le Département d'Études Doctorales accueille quant à lui environ 300 doctorant.es par an, réparti.es dans 13 laboratoires.

On peut relever ici une particularité de l'établissement, qui a une incidence sur le fonctionnement du Relais Handicap et de la coordination avec le pôle médical.

Les normaliens élèves, en tant que fonctionnaires stagiaires, dépendent en effet de la médecine préventive ; ils doivent également déposer des arrêts de travail en cas de maladie. La visite médicale obligatoire auprès du médecin en première année peut ainsi se révéler un levier pour inciter les élèves à se manifester auprès du Relais Handicap si leur état de santé justifie la demande d'aménagements. Le fait que des arrêts maladie doivent être déposés permet également aux services concernés (Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante jusque 2017, Direction des Ressources Humaines désormais) d'être vigilants quant aux absences répétées qui peuvent traduire des difficultés de santé ayant un impact sur les conditions d'études. Cette particularité du statut permet donc dans une certaine mesure d'avoir des leviers supplémentaires pour améliorer le suivi des élèves, et, si besoin, faire appel au Relais Handicap.

Entre 2012 et 2014 a été développé et mis en place pas une formalisation des aménagements pour les élèves et étudiants en situation de handicap, sous la forme du **Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH)**. Il permet d'officialiser les aménagements en concertation avec :

- L'élève/ l'étudiant,
- Le médecin de prévention (ou le médecin spécialiste si besoin),
- Le Relais Handicap,
- Les équipes pédagogiques,
- La Vice-Présidence déléguée aux études et à la vie étudiante

Une fois établi, le PAEH est transmis à la Scolarité, au département d'enseignement et à l'étudiant/élève, et aux Relais Handicap des autres universités si la formation de l'étudiant s'opère dans différents établissements.

Un PAEH simplifié a également été mis en place en 2016 pour les cas de handicap temporaire (ex. fracture de poignet) nécessitant des aménagements sur une durée donnée.

Le tableau ci-dessous recense le nombre de PAEH (handicap temporaire exclu) mis en place depuis 2013-2014 :

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 (en cours)
12	13	7	2	7

Tableau 2 Nombre de PAEH mis en place depuis 2013-2014 à l'ENS de Cachan / Paris-Saclay

La nature des troubles est variable (troubles du langage, sensoriels, psychiques en égale répartition).

La baisse constatée sur ces deux dernières années s'explique d'une part parce que l'École a connu une période assez longue de fonctionnement sans médecin de prévention (fin 2014 jusqu'à octobre 2016). D'autre part, les étudiants ne font pas nécessairement toute leur scolarité sur le campus de l'ENS ; ceux s'étant déclarés en 2013-2014 peuvent donc soit être sortis de l'École, soit effectuer un M2 ou leur thèse dans d'autres établissements. Certains décident également de ne pas renouveler leur PAEH systématiquement. Enfin, certains normaliens étudiants procèdent à leur inscription principale dans l'université partenaire où se déroule une partie de leur formation. Dans ce cas, les plans d'accompagnement sont établis dans l'université où s'effectue l'inscription principale.

Cependant, il est probable que certains étudiants ou équipes pédagogiques ignorent non pas l'existence du Relais Handicap, mais plutôt son champ d'intervention – la notion de "handicap" pouvant être méconnue ou mal interprétée. Il arrive ainsi que le Relais Handicap ne soit pas contacté en cas de longue maladie, ou en cas de handicap temporaire, faute d'une bonne connaissance des aménagements qui peuvent être proposés dans ces cas. Un effort de communication est donc à fournir auprès des équipes pédagogiques et des directions de département.

Les freins et pistes pour mieux accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap sont donc actuellement les suivants :

- Une problématique « systémique » faisant que de fait, peu d'élèves en situation de handicap choisissent d'aller en classes préparatoires, ce qui fait que peu d'élèves en situation de handicap accèdent aux Grandes Écoles,
- Un meilleur suivi concours-rentree dans l'école serait nécessaire,
- Une communication plus ciblée, sous différentes formes et à différents moments de l'année, auprès des équipes pédagogiques ou équipes de direction des départements d'enseignement serait bénéfique pour rappeler le rôle du Relais Handicap et surtout les différents types de situations pouvant rentrer dans le champ du handicap,
- Un certain équilibre est à trouver entre les étudiants tout à fait autonomes une fois leurs aménagements décidés, et ceux plus fragiles qui nécessitent plus de suivi (notamment dans le cadre de troubles psychiques),
- Au niveau de la mobilité internationale, certaines situations peuvent être difficiles à gérer faute de financements suffisants.

### Actions déjà mises en place

Actions	Intervenant.e.s
Case à cocher sur le formulaire d'inscription administrative pour se signaler auprès du Relais Handicap	Scolarité, DSI, Relais Handicap
PAEH	Démarche individuelle de l'étudiant.e/élève en coordination avec le Relais Handicap, les dpts d'enseignement, VP Formation

Incitation à demander la RQTH <sup>7</sup> lorsqu'un PAEH est établi	Correspondant.e Handicap
Création d'un dossier partagé pour que la Vice Présidence Formation / DGS aient accès aux PAEH finalisés	Relais Handicap, DSI
Inscription à la liste de diffusion nationale « Structures Handicap » → bénéficier du retour d'expérience des Universités en cas de situations précises nécessitant des aménagements moins fréquents	Chargé.e de mission Handicap, Correspondant.e Handicap
Coordination mise en place entre Médecine Préventive, Psychologue et Relais Handicap	Médecine Préventive, Psychologue, Relais Handicap
Présence du Relais Handicap dans le Réseau de Prévention des risques psychiques	Réseau de Prévention des risques psychiques
Présentation du pôle médico-social en Conseil de département dans les départements d'enseignement (2015-2016 et fin 2016) à l'occasion de la présentation du réseau de prévention des risques psychiques	Médecine Préventive, Psychologue, Relais Handicap
Orientation professionnelle : participation à la Convention « Atouts pour tous » Ile de France, mettant en lien offres de stages d'entreprises et structures handicap des universités	Chargé.e de mission H
Profiter des groupes de travail extérieurs pour évoquer la problématique « handicap et CPGE » (ex. GT CGE et convention « Atouts pour tous », où des membres du rectorat sont présents)	Chargé.e de mission Handicap

### Actions à renforcer ou à mettre en place

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
<b>Concours</b>	<p>Tendre vers une meilleure liaison Relais Handicap / Service concours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du Relais Handicap pour les notifications de décision d'aménagements</li> <li>• Anticipation des demandes d'aménagements et notamment des salles en cas de troubles moteurs lors des oraux</li> <li>• Envoi de la liste des étudiants admis ayant bénéficié d'aménagements à la rentrée</li> </ul>	Service Concours	À partir de 2017-2018

<sup>7</sup> RQTH = Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. LA RQTH est par exemple nécessaire pour demander un aménagement lors du concours de l'agrégation ; elle est également utile pour préparer sa vie professionnelle et peut être reconnue lors d'un stage.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'une fiche récapitulative par la mission handicap à destination des jurys (bonnes pratiques pour l'accueil d'un candidat ayant des aménagements pour ses épreuves, localisation des toilettes aménagées)</li> <li>Demander les retours d'expérience des coordinateurs d'épreuve pour les oraux</li> <li>Transmettre le guide « Concours » réalisé par la CGE aux coordinateurs d'épreuve</li> <li>Réalisation d'une fiche à destination des agrégatifs pour les élèves sollicitant des aménagements au concours, à mettre en ligne pour une information facilement accessible (démarches, interlocuteurs, calendrier)</li> </ul>	Chargé.e de mission, Correspondant.e Handicap, Service Concours	2018
Information auprès des équipes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter la mission handicap aux nouveaux directeurs de dpt en cas de changement de direction</li> </ul>	VP Formation / Relais Handicap	Le cas échéant
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Profiter des référents du réseau de prévention des étudiants en risque psychique, dans chaque département, pour rappeler le rôle de la mission H, selon les situations</li> </ul>	Référents réseau prévention / Chargé.e de mission	2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager les guides pédagogiques existants, réalisés dans d'autres universités, pour accompagner les enseignants et responsables de formation dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap</li> </ul>	Chargé.e de mission	Horizon 2020
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que les PAEH soient scannés pour le dossier partagé VPF/DGS</li> </ul>	Relais Handicap	Dès 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux faire connaître aux départements les possibilités d'accueil de nos formations en Formation Continue, et notamment pour les candidats en situation de handicap</li> </ul>	Formation continue, chargé.e de mission	Horizon 2018-2020
Information des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un dépliant « Pôle médico social » à destination des primo-arrivants à donner à la rentrée</li> </ul>	Pôle médico social, Communication	Rentrée 2017, à reconduire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter succinctement le pôle médico-social en amphi de rentrée</li> </ul>	Présidence / Chargé.e de mission Handicap ou Médecin ou Psychologue	Récurrent tous les ans
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étoffer la page web dédiée au Relais Handicap sur le site de l'École</li> <li>Mentionner le relais handicap sur la page « Inscriptions »</li> <li>Cf. volet « information et sensibilisation »</li> </ul>	Chargé.e de mission Handicap	Horizon 2018-2020
Suivi des étudiants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reprendre le principe de signalement au Relais Handicap lorsque des arrêts maladie sont déposés avec fréquence et/ou pour un arrêt long</li> </ul>	DRH	À partir de 2017-2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander systématiquement, après chaque année scolaire, un retour par mail de la part des étudiants ou rendez-vous au Relais Handicap pour un meilleur suivi individualisé et éviter les décrochages,</li> <li>Demander systématiquement en fin d'année un retour des équipes pédagogiques ayant suivi la mise en œuvre des aménagements</li> </ul>	Relais Handicap	À partir de 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un point après chaque semestre auprès de la Vice-Présidence ou Présidence</li> </ul>	Chargé.e de mission / Présidence	À partir de 2017-2018
Vie de campus	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation du BDE, BDS et BDA Cf. volet « Information et sensibilisation »</li> </ul>	Associations étudiantes / chargée de mission H	Horizon 2018-2019
Mobilité internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veille d'information sur la mobilité internationale et le handicap → Suivi du projet de statut international d'étudiant handicapé porté par la CGE</li> <li>Veiller au descriptif du Relais Handicap en français et en anglais de la brochure d'accueil des Relations Internationales</li> <li>Inclure la possibilité de déclarer que l'on souhaite des aménagements dans les formulaires de mobilité entrante</li> </ul>	SRI /Chargé.e de mission	Dès 2017-2018

## II. Recrutement et accompagnement des personnels en situation de handicap

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, l'ENS Paris-Saclay est soumise à l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs en situation de handicap. Ainsi que rappelé en introduction, si cette obligation n'est pas remplie, une contribution financière doit être versée au FIPHFP (Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Plusieurs voies permettent d'atteindre ce taux d'emploi de 6% : si l'emploi direct en est une, l'auto-déclaration est connue pour être l'un des leviers à ne pas négliger, beaucoup de personnels ou d'agents ignorant qu'ils peuvent se déclarer ou ayant des réticences à le faire. Le recours au secteur protégé, en entreprise adaptée ou en ESAT<sup>8</sup>, est également l'un de ces leviers.

Le taux d'emploi pour l'ENS Paris-Saclay est actuellement de **3,60%** et la contribution au FIPHFP pour 2017 s'élève à 46 308, 87€.

Depuis 2012 (date de la création de la mission handicap), l'effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est en constante augmentation et a ainsi doublé entre 2012 et 2016 :

au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	prévision au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
08	11	10	13	17	22

Tableau 3 Effectifs déclarés des bénéficiaires de l'obligation d'emploi depuis 2012 (Effectif total en ETP rémunéré au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 479,05)

La déclaration annuelle auprès du FIPHFP permet également de disposer des données statistiques concernant les personnes déclarées. Il apparaît ainsi que la majorité des personnes déclarées sont de Catégorie C (10 sur 17 au premier janvier 2016). Une autre donnée à prendre en compte est qu'aucun enseignant-chercheur n'est actuellement déclaré.

Sexe	Effectif 2016	Titulaires catégorie A	Titulaires Catégorie B	Titulaires Catégorie C	Ouvriers d'Etat	Non titulaires	Emplois particuliers
Hommes	8	1	0	5	0	2	0
Femmes	9	2	2	5	0	0	0
Total	17	3	2	10	0	2	0

L'augmentation régulière des personnels déclarés est encourageante et liée à plusieurs facteurs :

- D'une part une meilleure identification du Relais Handicap,
- Désignation d'un référent « handicap » à la DRH en 2016,
- Le recours à Cap Emploi, organisme dédié à l'insertion professionnelle des personnes handicapées mettant en relation des candidats en situation de handicap et les recruteurs, depuis 2016.

<sup>8</sup> ESAT = Etablissement d'Aide et de Service par le Travail. Ces établissements accueillent des travailleurs handicapés dont les capacités de travail ne lui permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée. Les entreprises adaptées, quant à elles, fonctionnent comme des entreprises en milieu ordinaire mais au moins 80% de ses effectifs se composent de personnes en situation de handicap. ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

Certaines limites ont cependant pu venir freiner le développement d'une politique continue en matière de handicap et recrutement :

- Absence de médecin de prévention entre 2014 et 2016, freinant le développement d'une politique solide d'accueil et d'accompagnement des personnels en situation de handicap,
- Absence jusqu'ici de journées de regroupement des correspondants handicap au niveau national, contrairement à ce qui se fait déjà pour les étudiants (JNRH), rendant la mise en commun de pratiques plus difficile, malgré une liste de diffusion nationale. Cette difficulté devrait être levée car une première journée de regroupement a été organisée en octobre 2017.
- Difficultés de recrutement évoquées par les Ressources Humaines, tant que l'École n'a pas déménagé sur le plateau de Saclay (déménagement prévu en 2019),
- Les délais de recrutement (notamment du fait du déménagement tel qu'évoqué au point précédent), lorsqu'il y a renouvellement des personnels de la Direction des Ressources Humaines, ne permettent pas nécessairement de reconduire les missions d'un référent handicap dédié dans la continuité.

À cet égard, la désignation d'un référent handicap en poste à la direction des Ressources Humaines est un pivot important pour qu'une politique solide en matière de handicap puisse se développer, au vu de la technicité d'un domaine qui ne permet pas l'approximation, et qui nécessite une connaissance fine de ses rouages (procédures et voies de recrutement, management, conduite des entretiens professionnels, maintien dans l'emploi...).

La mission handicap seule ne peut pas, par définition, se substituer aux services eux-mêmes, même si elle peut être sollicitée en cas de conseil : il nous paraît donc primordial de pouvoir maintenir cette attribution, malgré le départ du référent actuel (juillet 2017).

Les points suivants sont notamment des pistes à explorer :

- Poursuivre la sensibilisation pour favoriser l'auto-déclaration, en collaboration avec la médecine préventive, pour mieux informer sur les avantages et lever les réticences liées au statut de travailleur handicapé,
- Entamer des efforts de sensibilisation notamment en direction des enseignants et des enseignants-chercheurs au vu de leur absence de représentation dans les personnes déclarées (situation commune à tous les ESR),
- Poursuivre le travail de sensibilisation en direction des directeurs d'entités afin que tout le monde puisse s'approprier la problématique du handicap,
- Développer les formations à l'accueil de personnes en situation de handicap, et notamment de handicap psychique,
- Un travail de recensement est à prévoir pour faire davantage appel aux ESAT une fois le campus établi sur le plateau de Saclay.

### Actions déjà mises en place

Actions	Intervenant.e.s
Lettre de la chargée de mission en mars 2012, signée par la Direction Générale des Services, accompagnant la feuille de paie pour inciter à l'auto-déclaration	Chargé.e de mission
Campagne d'affichage (campagne d'information du ministère, en 2012 et 2017)	Relais Handicap
Référent handicap désigné aux Ressources Humaines	DRH
Coordination médecine préventive/ Relais Handicap depuis octobre 2016	Médecine préventive
Présentation du Relais Handicap lors de la	Relais Handicap ou DRH

journée des nouveaux entrants	
Formation au handicap sous l'angle RH (formation AMUE), suivie par chargé.e de mission	Chargé.e de mission, Correspondant.e Handicap, Référent.e handicap DRH
Création d'un guide des bonnes pratiques destiné au recrutement des Enseignants-chercheurs (depuis 2015)	Chargé.e de mission
Partenariat avec Cap Emploi (depuis 2016)	Référent.e DRH
Anticipation de l'accueil et des besoins d'aménagements de poste suite à un recrutement	DRH, Correspondant.e Handicap
Recours à un ESAT (blanchisserie)	DAJIM

### Actions à renforcer ou à mettre en place

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler le courrier envoyé dans la fiche de paie, avec l'appui de la communication pour une mise en graphisme</li> </ul>	Communication, Chargé.e de mission Handicap, DRH	2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Profiter des journées de sensibilisation étudiantes comme « Handivalides », bien fréquentées par les personnels, pour avoir un stand Relais Handicap et utiliser les ressources en interne pour l'information</li> </ul>	Relais Handicap	A chaque édition des journées de sensibilisation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Étoffer la page internet et intranet du Relais Handicap</li> <li>Réaliser des vidéos de témoignages ou témoignages écrits</li> <li>Dépliant de sensibilisation au handicap à prévoir pour toute personne entrante</li> </ul>	Relais Handicap, Com, DSI	À échelonner 2019-2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les directeurs de service et gestionnaires à la démarche d'auto-déclaration</li> </ul>	Chargé.e de mission Handicap	2019-2020
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir le guide des bonnes pratiques en entretien des enseignants-chercheurs aux autres types de recrutements</li> </ul>	DRH, Chargé.e de mission Handicap	2018-2019
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le partenariat avec Cap Emploi</li> <li>Maintenir une personne référente handicap à la DRH</li> </ul>	DRH	Dès 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir aux modalités de rédaction des fiches de poste pour qu'elles fassent apparaître les contraintes des postes (ex : port de charges lourdes)</li> </ul>	DRH, Relais Handicap	2018-2019

Suivi et accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les personnes déclarées à faire un retour annuel par mail ou par rendez-vous sur leurs besoins ou leurs aménagements, sur le même principe que les étudiants</li> </ul>	Relais Handicap	À partir de 2018
Achats en service protégé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les entreprises auxquelles il serait possible de faire appel dans la perspective du déménagement à Saclay</li> <li>Étudier la possibilité d'un recours à un organisme mettant en relation entreprises adaptées ou ESAT et les organismes recruteurs</li> </ul>	DAJIM	Horizon 2018
Formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des formations à l'accueil aux personnes en situation de handicap</li> <li>Se renseigner sur la possibilité de mettre en place une formation spécifique au handicap psychique</li> </ul>	DRH, Relais Handicap	2018-2020

### III. Accessibilité

L'accessibilité sera comprise ici au sens large : accessibilité du bâti, mais également accessibilité de l'information et des savoirs. Nous insisterons également sur la notion **d'accessibilité universelle** : des bâtiments, des informations accessibles rendent la vie plus facile **pour tous** et non pas seulement pour les personnes en situation de handicap (ex : un ascenseur pour faciliter le port de charges, des bateaux pour les fauteuils roulants mais également pour les poussettes, etc).

#### L'accessibilité du bâti

Dans le cadre de la loi de 2005, tous les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'ENS Paris-Saclay se trouve actuellement dans une période charnière où l'accessibilité du bâti peut être comprise à deux niveaux : le campus actuel de Cachan, occupé encore pendant deux ans, et le futur campus de Saclay, où le déménagement est prévu pour 2019.

De ce fait, deux configurations sont à prendre en compte :

- Un campus vieillissant d'une part, avec des bâtiments construits entre la fin des années 50 (1957 : bâtiments IRIS, porterie, Léonard de Vinci, d'Alembert) et 2006 (Institut Farman). Certains équipements sont de fait non accessibles (ex : gymnase Jesse Owens)
- Un futur campus construit selon les normes d'accessibilité en vigueur, pour lequel la notice d'accessibilité a été transmise à la chargée de mission handicap.

En ce qui concerne le campus actuel de Cachan, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé en 2008. Sur cette base, plusieurs opérations d'amélioration des conditions d'accessibilité ont été engagées.

Le projet de déménagement de l'École induisant une nécessaire réduction des investissements sur le site de Cachan, ces travaux n'ont porté que sur les actions les plus prioritaires.

On citera en particulier :

- La mise en accessibilité des sanitaires du bâtiment Léonard de Vinci en partenariat avec la région Ile-de-France (2010, 500 k€ TDC)
- La mise en accessibilité du bâtiment Cournot dans le cadre d'une opération pluriannuelle de mise en sécurité incendie de cet ERP (2008-20011, 3,6 M€ TDC)

- La création d'une rampe d'accès à l'amphithéâtre Tocqueville (en 2013, 40k€ TDC)

Du fait du déménagement sur le plateau de Saclay, l'ENS sur le campus de Cachan n'est pas directement concernée par les exigences de mise en accessibilité de la loi de 2005 et l'agenda d'accessibilité programmée (ADAPT). À l'heure actuelle, les aménagements réalisés sont ceux répondant à un besoin précis signalé par des usagers en situation de handicap.

Des difficultés résident cependant :

- Au niveau des ascenseurs, fréquemment en panne,
- Lors des concours, soit pour localiser et accéder aux toilettes accessibles, soit pour anticiper les besoins en salles accessibles si un candidat se trouve en fauteuil,
- Avec le CROUS, et l'accès à l'ascenseur du RU ou l'accessibilité de certaines parties du campus (ex : travaux réalisés au printemps 2017 à la sortie du campus rue Camille Desmoulins, inaccessible désormais aux PMR sans passer par la voie réservée aux véhicules)

### Actions à renforcer ou à mettre en place

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
Campus de Cachan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place boucle de signalement des besoins d'aménagement et, inversement, prévenir le Relais Handicap lorsque des travaux d'accessibilité sont réalisés</li> <li>• Réaliser les aménagements ponctuels selon les besoins</li> </ul>	Relais Handicap, DAI	Déjà en partie réalisé, à systématiser
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper les besoins en salles accessibles si un candidat est en fauteuil, avec l'aide de la mission handicap si besoin</li> </ul>	Service Concours	Dès 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une notice pour jurys avec localisation des toilettes accessibles dans les bâtiments</li> </ul>	Service Concours, Chargé.e de mission Handicap, DAI	2018
Sur le campus de Saclay	Voir section "Le déménagement sur le plateau de Saclay et l'intégration dans l'Université Paris Saclay"		

### Accessibilité des formations

Les formations offertes à l'ENS Paris-Saclay ne se déroulent pas toutes en exclusivité sur le site de Cachan mais peuvent avoir lieu dans d'autres universités (UPMC, Paris-Sud, Paris 7...) ou d'autres écoles (à Paris par exemple avec l'ENSAM ou l'ENS Ulm, ou sur le plateau de Saclay). Cela peut donc compliquer l'accessibilité de certains parcours, que ce soit pour accéder physiquement aux cours ou pour s'assurer que les aménagements

nécessaires sont bien mis en place dans tous les établissements où l'élève ou étudiant suit sa formation.

Bien que la mention des différents lieux d'étude figure dans le PAEH, il est possible de mieux coordonner les parcours. Avec la mutualisation de l'offre de Master entre l'ENS et les autres établissements de Paris-Saclay, il peut également s'agir d'une piste de réflexion à mener dans le cadre du groupe de travail handicap Paris-Saclay.

Un autre aspect de l'accessibilité des formations concerne l'accessibilité des supports pédagogiques, toujours dans la continuité des exigences de la loi de 2005 : le projet FANANF<sup>9</sup>, issu du groupe de travail handicap Paris-Saclay, et sa suite FANANF +, visent précisément à former le plus d'enseignants possibles à la création de documents accessibles (ex : comment créer un document Word ou LaTeX accessible à une personne non voyante ?).

### Actions à renforcer ou à mettre en place

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
Accessibilité des formations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à demander à l'étudiant explicitement sur combien de sites se déroule sa formation lors de son entretien au Relais Handicap</li> <li>Si plusieurs sites potentiels, demander à l'étudiant.e de se mettre en relation avec les Relais Handicap des établissements concernés</li> </ul>	Relais Handicap	Déjà opérationnel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si un candidat potentiel en formation continue se renseigne, attirer son attention sur le nombre de sites possibles</li> </ul>	Relais Handicap, Formation Continue	Dès 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier la réflexion pour les Master Paris-Saclay au sein du GT Handicap Paris-Saclay afin de se coordonner sur une démarche commune</li> </ul>	Chargé.e de mission	Horizon 2019
Accessibilité pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du projet FANANF<sup>8</sup> avec essaimage des bonnes pratiques en conception de documents accessibles</li> <li>Chargée de mission = référente accessibilité pédagogique</li> <li>FANANF + décline plusieurs actions : Sensibilisation des équipes gouvernantes dans les établissements du projet, Développement d'une formation en libre accès sur le LMS Paris-Saclay</li> </ul>	Chargé.e de mission, GT Paris-Saclay	2017-2020

### Accessibilité de l'information

La loi de 2005 consacre un article à l'accessibilité des services de communication en ligne publics :

<sup>9</sup> Formation à l'Accessibilité Numérique pour l'Accessibilité Numérique de Nos Formations

**Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées.**

*L'accessibilité des services de communication publique en ligne concerne l'accès à tout type d'information sous forme numérique quels que soient le moyen d'accès, les contenus et le mode de consultation. Les recommandations internationales pour l'accessibilité de l'internet doivent être appliquées pour les services de communication publique en ligne.*

Loi n°2005-102 du 11 février 2005, article 47

L'accessibilité numérique de l'information est donc une exigence qui doit être prise en compte dans une logique de conception universelle, ici sur deux aspects : le site web de l'établissement, mais également la production de Moocs.

### Actions mises en place

Actions	Intervenant.e.s
Refonte du site web en 2017 – prise en compte des normes WCAG (Web Content Accessibility Guidelines), Accessibilité AA	Communication, DSI
Formation dans le cadre de FANANF à l'accessibilité des sites web en 2016	Formateurs FANANF → Communication

### Actions à renforcer ou à mettre en place

Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un bilan de la formation à l'accessibilité numérique auprès de la personne l'ayant suivie</li> </ul>	Chargé.e de mission, chargée de communication	2017-2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>Moocs produits par l'ENS : sensibiliser à la notion d'accessibilité numérique, vérifier l'accessibilité des Moocs existants</li> </ul>	Chargé.e de mission Handicap, DSI	2019-2020

## IV. (In)former, sensibiliser, communiquer

Beaucoup de mesures proposées dans ce schéma directeur sont en lien avec une meilleure sensibilisation autour de la compréhension du handicap, la connaissance de la structure « Relais Handicap » au sein de l'établissement et des personnes qui l'animent.

L'un des rôles fondamentaux de la mission handicap consiste en effet à sensibiliser, informer autour d'une thématique parfois malaisée à aborder, encore sujette à bien des représentations erronées, et souvent génératrice de réticences.

Mais au-delà de faire connaître la mission handicap et les possibilités d'aménagements dans les études ou au travail, toutes les actions de sensibilisation et de communication mises en place ont également pour but plus large d'aller vers une société plus inclusive et de rendre le handicap visible et *normal* aux yeux de tous.

Déployer une communication efficace est donc le cœur de métier de la mission handicap, et la clef de voûte sans laquelle il ne peut y avoir de politique solide en faveur de l'inclusion.

Depuis la création de la mission handicap en 2012, plusieurs initiatives ont été prises pour mieux communiquer et mieux former autour du handicap :

- La taille de l'école a permis que progressivement, la structure « Relais Handicap » soit bien identifiée, que ce soit du côté du personnel ou du côté des équipes pédagogiques,
- Campagnes d'affichage du ministère, lettre de la chargée de mission dans les fiches de paie en 2013, journées de sensibilisation « Handivalides » organisées en 2014, 2015 et 2016, mentions dans la lettre interne de l'École,
- Depuis l'arrivée du médecin de prévention en octobre 2016, une meilleure boucle d'information et de coordination entre les acteurs du pôle médico-social a pu également être mise en place, avec des réunions et contacts réguliers,
- Création d'un compte Twitter dédié, permettant une veille d'information et un positionnement sur le sujet tourné vers l'extérieur de l'École ([http://twitter.com/missionH\\_ENSC](http://twitter.com/missionH_ENSC)),
- Par le biais du groupe de travail Paris-Saclay :
  - Un projet de formation des futurs enseignants en master MEEF et préparant l'agrégation dans les universités de Paris-Saclay,
  - Le projet FANANF+, qui vise à essaimer les bonnes pratiques en accessibilité numérique et à sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité numérique.

Cependant, il est encore possible d'être plus ambitieux en matière de communication et d'aller plus loin :

- Si la structure « Relais Handicap » est généralement connue, son rôle exact peut parfois rester flou. On constate ainsi parfois une méconnaissance des situations pouvant relever du handicap, ou du fait qu'il est possible d'être aidé en cas de handicap temporaire, de maladie longue ou de troubles psychiques.
- Dans les équipes pédagogiques, il peut persister une croyance selon laquelle faire des aménagements en interne sans passer par un PAEH est plus simple à gérer alors que cela revient à prendre plus de risques,
- De même, le Relais Handicap est une ressource pour envisager des aménagements auxquels les équipes pédagogiques ne pensent pas toujours, mais pour cela il est nécessaire d'installer le réflexe chez les enseignants et directeurs de départements de faire appel au Relais Handicap,
- Au cours des entretiens, il est apparu qu'il existe un véritable déficit mais surtout une véritable demande de formation des personnels aux problématiques du handicap, et notamment du handicap psychique,
- Les journées de sensibilisation « Handivalides », organisées par les étudiants, sont bien fréquentées par les personnels, mais il faudrait à cette occasion pouvoir

sensibiliser également aux problématiques davantage liées aux agents, plus que sur le handicap en général,

- Les recherches ou projets étudiants sur le handicap (explicitement labellisées « handicap » ou implicites) manquent actuellement de visibilité, du fait que le handicap n'est pas nécessairement perçu comme un axe de recherche transversal, et également du fait d'une configuration assez cloisonnée de l'École.

### Actions à renforcer ou à mettre en place

NB : certaines de ces actions sont reprises des parties précédentes pour disposer d'une liste exhaustive sous un seul axe

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
S'informer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la veille d'information sur Twitter,</li> <li>• Poursuivre la participation aux GT (CGE, Saclay) permettant une diffusion et un partage des pratiques</li> </ul>	Chargé.e de mission	Déjà opérationnel, à poursuivre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille d'information juridique : informer les membres du Relais Handicap des textes mettant en jeu le handicap</li> </ul>	DAJIM → Relais Handicap	À partir de 2018
Sensibiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter du réseau de prévention des risques psychosociaux chez les étudiants pour sensibiliser les correspondants dans chaque département au rôle du Relais Handicap</li> </ul>	Chargé.e de mission, réseau de prévention risques psychiques	2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter des journées de sensibilisation étudiantes de type "Handivalides" pour animer un permanence "Relais Handicap" à destination des personnels</li> </ul>	Relais Handicap	Lors des journées de sensibilisation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un dépliant à destination des étudiants pour présenter le pôle médico-social</li> </ul>	Pôle médico-social	Rentrée 2017-2018 puis à renouveler
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le BDE, BDA, BDS aux enjeux du handicap et d'un campus inclusif</li> </ul>	Chargé.e de mission Handicap	Horizon 2018-2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander au Ciné Club d'organiser une fois par an une soirée films et handicap</li> </ul>	Ciné Club	1 fois par an, à partir de 2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demander aux associations étudiantes qu'au moins un projet par an soit en lien avec le handicap (ex. : PHARES, ou autres formes de tutorat, vacances en tant qu'aidants..)</li> </ul>	Chargée.e de mission Handicap	A mettre en place à partir de 2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suggérer le handicap comme thème à aborder une fois par an en cours d'anglais pour non-spécialistes, cours qui permet d'aborder des thématiques sociétales et de toucher tous les étudiants dans leur scolarité</li> </ul>	Chargé.e de mission, département Langues	A partir de 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Davantage alimenter le site web du Relais Handicap sur l'internet et l'intranet, notamment avec des témoignages écrits ou vidéo des personnels ou étudiants, et y inclure davantage d'informations</li> </ul>	Chargé.e de mission	2018-2020
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les services organisant des événements (ex. : colloque) ou faisant venir des professeurs invités à inclure la possibilité de signaler les aménagements nécessaires dans leurs formulaires d'inscription</li> </ul>	Gestionnaires Laboratoires, Responsables séminaires, SRI	Horizon 2018-2019
<b>Former</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Davantage répercuter les offres de formation du ministère ou autres organismes qui peuvent être profitables aux autres services</li> </ul>	Chargé.e de mission, Correspondant.e Handicap	Dès 2017-2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de formation des étudiants en Master MEEF de l'UVSQ avec la collaboration de l'INSHEA et du groupe de travail Paris Saclay (coordinatrice du projet : chargée de mission ENS Paris-Saclay)</li> </ul>	Chargé.e de mission, GT Paris-Saclay, INSHEA	Démarrage en janvier 2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une conférence obligatoire de formation pour les agrégatifs de l'ENS Cachan ou les élèves ayant choisi le parcours Enseignement dans le diplôme d'École,</li> </ul>	Chargé.e de mission, GT Paris-Saclay	Horizon 2018-2019
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser en interne une formation à l'accueil des personnels en situation de handicap (cf. partie "accueil des personnels")</li> <li>Étudier la possibilité d'une formation aux handicaps psychiques</li> </ul>	Chargé.e de mission, DRH	2018-2020
<b>Augmenter la visibilité de la recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer auprès des départements d'enseignement pour être informés d'éventuels projets étudiants handicap</li> </ul>	Chargé.e de mission	A l'occasion des journées de sensibilisation, au fil de l'eau à partir de 2018
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre une cartographie des recherches liées explicitement ou implicitement au handicap</li> </ul>	Appui VP Recherche, chargée.e de mission, laboratoires	2018-2021

## Le déménagement sur le plateau de Saclay et l'intégration dans l'Université Paris-Saclay

Ce schéma directeur est rédigé à une période charnière dans l'histoire de l'École : intégrée dans le projet partenarial de l'Université Paris Saclay dont elle est membre fondateur, l'École Normale Supérieure de Cachan a changé de nom et de logo en 2016, et se prépare aux enjeux posés par son déménagement sur le plateau de Saclay, prévu en 2019.

Ce schéma directeur étant prévu pour la période 2017-2021, il couvre à la fois la période pré- et post-déménagement. Il nous a donc semblé pertinent de consacrer une section entière de ce schéma aux enjeux posés par le handicap dans cette perspective particulière qu'est l'intégration dans l'Université Paris Saclay, non seulement dans le but de marquer la singularité du projet d'École, mais également parce qu'il s'agit de préparer dès maintenant le déménagement de 2019 en ayant en tête les publics en situation de handicap, qu'ils soient étudiants ou personnels.

Le handicap est à envisager ici sous trois dimensions :

- Une dimension logistique et immobilière tout d'abord, liée à la construction du nouveau bâtiment qui accueillera l'École sur le plateau du Moulon,
- Une dimension pédagogique avec l'accessibilité des formations,
- Une dimension de coopération inter-établissements, reposant sur une dynamique forte engagée par le groupe de travail handicap Paris-Saclay.

### Dimension logistique et immobilière du déménagement

L'École intégrera en 2019 un bâtiment neuf, construit selon les normes d'accessibilité (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, éclairage et signalétique adaptés, boucles à induction magnétique dans les amphithéâtres, la Fabrica, les espaces de réception...). Ces normes sont détaillées dans la notice d'accessibilité du permis de construire.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'un bâtiment accessible aux différents types de handicap ne l'est réellement que si les personnes concernées peuvent y accéder facilement et notamment en termes de transports publics. L'accessibilité des autres bâtiments du plateau (équipements sportifs, Learning Center, logements étudiants) et les cheminements de l'un à l'autre de ces bâtiments doivent également être pensés en termes d'accessibilité. À ce titre, une réflexion est à mener avec les acteurs territoriaux concernés pour assurer une continuité d'accessibilité sur le plateau de Saclay, notamment via le GT Handicap Paris-Saclay.

	Actions	Intervenant.e.s	Calendrier
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi de la notice d'accessibilité du nouveau bâtiment</li> <li>• Suivi des modifications le cas échéant</li> </ul>	DAI, Chargé.e de mission	Déjà opérationnel
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en valeur de l'accessibilité du campus lors des actions de communication présentant le nouveau bâtiment</li> </ul>	Direction du Projet ENS Paris-Saclay, Chargé.e de mission	Dès 2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des établissements déjà construits pour retours d'expérience sur l'accessibilité (EDF Lab, CentraleSupélec)</li> <li>• Contact avec l'EPAPS pour les questions d'accessibilité pour accéder au campus</li> <li>• Identification des interlocuteurs pour les questions liées à l'accessibilité des logements, des équipements sportifs, du Learning Center</li> </ul>	Chargé.e de mission	2018 - 2020
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problématiques RH liées au déménagement à anticiper : changement de la nature des aménagements, émergences de besoins nouveaux (ex : transports) ?</li> </ul>	DRH, Cellule d'accompagnement, Correspondant.e Handicap	Dès 2018

### L'Université Paris-Saclay : l'accessibilité pédagogique des formations mutualisées

Ici, il s'agira de poursuivre les démarches existantes pour favoriser l'accessibilité des formations, en ayant une vigilance particulière pour les formations multi-sites, où plusieurs points doivent attirer l'attention : continuité des aménagements proposés d'un site à un autre, mais également accessibilité au sens immobilier et logistique.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité des formations et notamment des Masters mutualisés : veiller à bien coordonner les aménagements selon les différents sites de formation, avec l'aide des services handicap des écoles ou universités concernées</li> </ul>	Correspondant.e Handicap	Déjà opérationnel
--	---	--------------------------	-------------------

### Le groupe de travail handicap Paris-Saclay

Le groupe de travail handicap Paris-Saclay réunit des représentant.e.s d'entreprises, des universités et écoles, des associations et collectivités locales liées à l'Université Paris-Saclay ou à son territoire (Université Paris Sud et IUT d'Orsay, UVSQ, CentraleSupélec, Mairie de Vélizy, A talent égal, Nokia, INRIA...). La chargée de mission handicap de l'ENS est, depuis le printemps 2017, membre du bureau du GT.

Le GT Handicap, à travers ses réunions régulières, est moteur sur les questions d'échanges de pratiques, d'innovations techniques et sociales en matière de handicap. Il est l'exemple d'une collaboration dynamique et réussie de plusieurs acteurs de l'Université Paris-Saclay autour d'une même thématique. Parmi les projets et événements issus du Groupe de Travail Handicap, on citera :

- **Le colloque Handiversités**, organisé tous les deux ans (prochaine édition avril 2018) : lors de ces journées, le handicap y est envisagé sous l'angle du handicap comme vecteur de l'innovation. Elles permettent de mettre en valeur les initiatives et innovations réalisées en lien avec l'Université Paris-Saclay ou son territoire (chercheurs, doctorants, startupper...)
- **La mise en place d'un outil de partage de pratiques**, via la plateforme Moodle de l'Université Paris-Sud, pour tous les participants au GT.
- **Les projets FANANF (2015-2016), puis FANANF + (2017-2018, co-porté par l'ENS Paris-Saclay)** : l'acronyme FANANF signifie Formation à l'Accessibilité Numérique pour l'Accessibilité Numérique de Nos Formations. La première version du projet a proposé des formations à l'accessibilité numérique à destination des enseignants, chargés de communication et webmasters, ainsi qu'aux développeurs d'applications Android et iOS des établissements partenaires de l'Université Paris-Saclay. La suite de ce projet, FANANF +, vise à essaimer les bonnes pratiques et à aller plus loin dans la sensibilisation,

notamment en direction des doctorants et des équipes de direction. L'ENS fait partie des établissements porteurs du projet conjointement avec Paris-Sud, CentraleSupélec et l'UVSQ.

- **Le projet de formation des futurs enseignants (coordonné par la chargée de mission handicap de l'ENS)** : pour mieux former les futurs enseignants à la prise en compte du handicap dans leurs classes, un module de formation sera mis en place à partir de janvier 2018 à destination tout d'abord des étudiants en Master MEEF de l'Université Versailles Saint-Quentin (Histoire et Géographie, Anglais), en collaboration avec des enseignants-chercheurs de l'INSHEA et des enseignants référents de l'académie de Versailles. Il sera également question, à terme, d'étendre le dispositif aux Master MEEF de Paris-Sud, et de proposer des conférences de sensibilisation au public d'agrégatifs de l'ENS Paris-Saclay.

Étant donné le positionnement fort de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay comme Grande École formant spécifiquement aux métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, il est important que l'ENS puisse poursuivre sa présence au GT Handicap Paris-Saclay afin de participer de près aux projets proposés, qu'ils soient en lien avec le volet recherche/innovation ou formation/accessibilité pédagogique.

## VI. Contributeurs

Ce schéma directeur pluriannuel du handicap de l'ENS Paris-Saclay a été rédigé par Catherine Colin, PRAG au département Langues et chargée de mission handicap.

Les entretiens ont été réalisés avec l'aide de Caroline Lacharnay, conseillère en économie sociale et familiale et correspondante handicap, au cours de l'année universitaire 2016-2017 et du premier semestre 2017-2018. Ces entretiens sont listés ici, par ordre de réalisation :

Raphaëlle Moatti	Directrice Bibliothèque
Frank Devauchelle	Directeur des Affaires Immobilières
Jamel Debanne	Directeur des Systèmes d'Information
Alexandra Clou	Formation Continue (Référénte handicap)
Marie Guillemet	Directrice des Affaires Juridiques, Institutionnelles et Marchés publics
Morgann Crozet	Directrice du service Communication
Catherine Evin	Directrice du service Relations Internationales
Maka Traoré	Directrice adjointe du Service Concours
Stéphane Davenet	Ressources Humaines (Référént handicap)
Catherine Torricelli	Directrice des Ressources Humaines
Caroline de Sa	Vice-Présidente déléguée aux études et à la vie étudiante
Keitaro Nakatani	Vice-Président Recherche
Hélène Gobert	Directrice Projet ENS Paris-Saclay
Lysiane Alasluquetas	Directrice de la Scolarité et de la Vie Étudiante

Certaines propositions découlent également des contacts avec les équipes pédagogiques, jurys de concours, étudiants et personnels en situation de handicap que nous avons consultés.

La médecine préventive a été associée à la réalisation et au suivi de l'élaboration de ce schéma directeur, au travers des réunions trimestrielles du pôle médico-social. Le Dr. Rolland a également contribué à la relecture de ce schéma directeur.

## VII. Sigles

MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
FIPHFP publique	Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
PAEH	Plan d'accompagnement de l'élève ou étudiant en situation de handicap
FANFANF Formations	Formation à l'Accessibilité Numérique pour l'Accessibilité Numérique de Nos Formations

Entités :

DAI	Direction des Affaires Immobilières
DRH	Direction des Ressources Humaines
DAJIM	Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et Marchés publics